

<b>Zeitschrift:</b>	Mémoires et observations recueillies par la Société Oeconomique de Berne
<b>Herausgeber:</b>	Société Oeconomique de Berne
<b>Band:</b>	4 (1763)
<b>Heft:</b>	2
<b>Artikel:</b>	Avis : au sujet de la question proposée en 1762 : comment pourroit-on établir dans le canton de Berne des bergeries, ou les perfectionner?
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-382569">https://doi.org/10.5169/seals-382569</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 11.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

# A V F S

Au sujet de la question proposée en 1762.

*Comment pourroit-on établir dans le canton  
de BERNE des bergeries , ou les  
perfectionner ?*

ON n'a couronné aucune des pièces envoiées à la Société , sur cette matière , à la fin de l'année 1762. Quoi qu'il y eût des choses excellentes à divers égards , dont on remercie les auteurs , la question n'a pas paru y être traitée d'une manière assés relative aux diverses circonstances particulières à notre païs. On auroit souhaité des observations sur les lieux où ces bergeries peuvent être établies avec le plus de succès , & des règles à cet égard. On auroit encore désiré des observations sur l'espèce des béliers & des brébis , dont il faudroit faire choix pour le païs. On auroit voulu savoir s'il en faut faire venir du dehors , d'où & avec quelles précautions. On auroit désiré de trouver dans ces mémoires une méthode d'éducation , & de soins

à raison du lieu, des saisons, des maladies, & des circonstances de la police de la campagne dans les divers districts. Enfin, on auroit voulu voir un *calcul* exact & détaillé de la dépense, & du rapport d'un nombre donné de mouton.

On a donc renvoyé à distribuer ce prix jusqu'à la fin de l'année 1765. afin que ceux qui voudront travailler sur cette matière, puissent consulter, recueillir des expériences & donner des lumières fûres, & accommodées au païs que nous habitons.



SUPLE-



*Supplément aux observations sur la situation  
& la culture de la Prévôté de  
MOUTIER GRANDVAL, &c.*

dans la 4. partie de ce recueil , année 1762.

P. 137.

Page 139. l. 5 & 6. lisés *Dorvan ou de Tarvannes.*

140. l. 17. -- *Monto.* ib. l. 22. *Moron.*

143. l. 2 & 3. -- *Sorveilliers.* ib. l. 8.  
elle pour il. ib. l. 22 & 23. *Sacourt-Pontenat.*

144. l. 13. après le mot courrue. lisés :

Il dure généralement jusqu'à l'hiver ; un petit nombre d'endroits exceptés. Là où il finit avec la belle saison , il recommence d'abord au printemps & continué jusqu'à la S. George ou au commencement de Mai. Il est des lieux , où le propriétaire du terrain , comme propriétaire est exclus du droit de compâtrage. Enfin il en est d'autres , mais en petit nombre , où le pâturage dure six semaines consécutives &c.

Page 152. l. 25. lisés . aussi au midi le

153. l. 18. après ces mots -- quatorze bœufs & d'un cheval -- ajoutés :

Dans tout ce petit païs , à l'exception de quelques

quelques endroits, comme à Moûtier d'une terre marneuse & fort compacte, on laboure généralement avec trois paires de bœufs, ou un nombre de chevaux proportionné. Le fait particulier dont il est fait mention ci-dessus étoit occasionné par la grande sécheresse de la saison dans un terroir penchant, graveleux & tourné au midi. Il arrive aussi que deux païsans ayant à cultiver deux pièces de champ contiguës mettent en commun à la même charrue un double attelage.

154. l. 6. chanoines séculiers

160. l. 7 & 8. Malleray & Chamos

161. l. dernière. Septante cinq muids--

il y a de l'erreur dans ce fait; il doit être retranché.

162. l. 29. arrêtent

166. l. 1. au dessus

168. l. 2. du voisinage de Saules, dont on vient de parler -- effacés ces mots sur le mocon.

J'ajoute

J'ajoute deux notes qui peuvent instruire sur l'état de population des communautés comprises dans la Prévôté, qui professent la religion catholique romaine.  
Dans la Paroisse de *Courrendlin*.

	Mariés		Veufs		Célibataires, de tout âge.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes	Femmes.	Garçons.	Filles.
<b>COURRENDLIN.</b>	57	57	10	18	85	120
Châtillon	14	14	2	11	35	35
Velera	6	6	4	3	19	15
Rossemaison.	20	20	1	7	18	25
	97	97	17	39	157	195
Dans la Mairie de <i>Courbaon</i> .						
<b>Ames.</b>						
<b>COURBAON</b>	217		44			
Courchapoïn		135		34		
Merveillier		251		55		
La Scherelte.		96		26		
					152	
					699	

## F A U T E S

à corriger dans la prémiére partie pour l'année  
1763. *Mémoire IV.*

Page 94. l. 14. les maniére, *lisés* la maniére.

--- 112. l. 7. *lisés* dépensent châque jour en  
été.

--- 132. l. 6. on a jamais, *lisés* on n'a jamais.

--- 138. l. 17. tout des grands éclaircissemens,  
*lisés* sur-tout de grands éclaircissemens.

--- 152. l. 18. les terres les remplissent, *lisés*  
les terres se remplissent.

--- 167. l. 22 & 23. ne feroient pas, *lisés* ne  
faisoient pas.